

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n°365/2025
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (**Point 4 : passer les avenants aux contrats de travail du personnel contractuel de la Communauté des Communes dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes**).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail à durée indéterminée, à compter du 1er juillet 2025, avec :

- Madame Adélaïde TURPAIN.

Fait à Jonzac

Le **23 JUIN 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex